



Rosières le 28 Novembre 2016

Syndicat national de l'Éducation Physique

Bureau départemental de la Somme
37 rue des haies 80170 Rosières en Santerre
Tél : 0670361922 Mail : s2-80@snepfsu.net
Site : <http://www.snepfsu-amiens.net>

Monsieur le DASEN
du département de la Somme
Président du Conseil Départemental de l'UNSS

Objet : ½ Journées banalisées, mise en place du Livret Scolaire Unique

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mise en place du Livret Scolaire Unique, deux 1/2 journées de formation seront organisées dans les collèges, dont une d'ores et déjà arrêtée au niveau départemental sur le Mercredi 04 janvier 2017.

Une seconde demi-journée, en dehors du temps de travail et à l'initiative du chef d'établissement, doit également se tenir dans les établissements scolaires.

Oui les enseignants ont besoin de temps de formation et de concertation notamment avec le premier degré, pour la mise en place des modalités de la réforme du collège mais sûrement pas au détriment du Sport Scolaire.

Si jamais localement, le choix de cette deuxième demi-journée se portait une fois de plus sur le mercredi après-midi, le fonctionnement des Associations Sportives et du Sport Scolaire s'en trouverait très affecté, à une période où se déroulent et se préparent des rencontres UNSS importantes (finales départementales ou académiques, compétitions qualificatives à un niveau académique ou national).

C'est pourquoi, dans de telles circonstances, je vous saurais gré d'autoriser les enseignants d'EPS désireux d'animer leur Association Sportive, à ne pas participer à la demi-journée de formation du Mercredi 04 janvier sur la mise en place du Livret Scolaire Unique et d'en informer les chefs d'établissement, mais également sur la seconde ½ journée si elle venait à être placée sur le temps du Sport Scolaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de respectueuse considération.

Guillaume Ancelet et David Cacheux
Secrétaires départementaux du SNEP –FSU Somme